

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016

Etaient présents : Maurice AUBRY (Suppléant de Sylvie LANDELLE), Damien RICHARD, Christian RAIMBAULT, Gérard DENETTIÈRE (Suppléant de Hervé LHOTELLIER, Michel FORTUNE, Gérard GOISBEAULT (Suppléant de Nicole BOUILLON), Christian GRIVEAU, Bernard FLECHAIS, Roger GOBE, François SAINT (Suppléant de Roger NEVEU), Serge TEXIER (Suppléant d'Andony DESOJANAR).

Etaient excusés : Sylvie LANDELLE, Denis MOUCHEL, François ZOCHETTO, Bruno MAURIN (Suppléant de François ZOCHETTO), Nicole BOUILLON, Xavier POTTIER et Daniel JARRY, Yannick COQUELIN, Fabien ROBIN.

Etaient absents : Hervé DELALANDE, Sandrine BOUTTIER, Françoise GAUCHOTTE.

Assistaient également à la réunion : Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière du Syndicat
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats
Arnaud THOMY : Apprenti du Syndicat

Secrétaire de séance : Damien RICHARD

M. Le Président souhaite avoir une pensée pour Maryse ROUCHET, vice-présidente du Syndicat du Vicoïn durant le mandat précédent (2008-2014) et qui nous a quitté récemment.

I - ADOPTION DES POSITIONS DU COPIL DU CTMA

Considérant les positions prises le 6 décembre 2016 par le Comité de pilotage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin du Vicoïn,
Monsieur le Président propose de prendre une délibération adoptant et validant les positions prises au cours de cette réunion du 6 décembre 2016.

Il rappelle les grandes lignes du bilan 2016, et le programme de travaux 2017 :

- Adoption du bilan des actions conduites en 2016 dans le cadre du CTMA.
 - ↗ Travaux d'aménagement de ponts et de suppressions de buses sur le Galoi à MONTIGNE LE BRILLANT
 - ↗ Aménagement de clôtures et de pompes à nez sur le Galoi à MONTIGNE
 - ↗ Aménagement d'une rampe en enrochement et Recharge en granulats sur le Plessis au GENEST ST ISLE
 - ↗ Aménagement du barrage du Bigot à MONTIGNE LE BRILLANT
 - ↗ Aménagement du pont de la RD578 sur le Vicoïn à MONTIGNE LE BRILLANT
 - ↗ Arrachage de la Renouée sur le Libaret à PORT BRILLET et à LA BRULATTE
 - ↗ Enlèvement d'embâcles sur le Vicoïn
 - ↗ Etude de la faisabilité d'une frayère à LAUNAY-VILLIERS
 - ↗ Suivi des indicateurs et Suivi phytophtora
 - ↗ Elaboration de panneaux et de plaquettes d'informations sur la maladie de l'aulne
- Adoption du programme 2017
 - ↗ Aménagement du barrage du Pont Alain à ST BERTHEVIN
 - ↗ Aménagement de ponts sur le Poncé, le Galoi et la Paillardière
 - ↗ Restauration de berges, clôtures, abreuvoirs, lit mineur sur les ruisseaux de La Brûlatte, du Poncé, de la Galpière et sur le Vicoïn
 - ↗ Plantations sur le ruisseau du Plessis au GENEST
 - ↗ Entretien sur ruisseaux du Poncé et de La Brûlatte
 - ↗ Enlèvement de plantes envahissantes (Jussie) à ST BERTHEVIN
 - ↗ Enlèvement d'embâcles
 - ↗ Création d'une frayère à LAUNAY-VILLIERS
 - ↗ Création d'une zone de rétention de fines au BOURGNEUF LA FORET
 - ↗ Création de mares sur la zone humide d'AHUILLE
 - ↗ Suivi hydrobiologique, Suivi de la ZH de LA BRULATTE, Suivi de la zone de rétention et Suivi phytophtora

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Décide à l'unanimité, d'adopter le bilan 2016 et le programme de travaux 2017, suivant les grandes lignes présentées ci-dessus.

II - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

- il est nécessaire d'ajouter des crédits pour les cotisations sociales liées au poste d'apprenti.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°2 ci-dessous, décidant :

FONCTIONNEMENT

Chapitre - Article	Libellé	Dépenses	Recettes
67 - C/678	Autres charges exceptionnelles ...	- 300,00	
012 - C/ 6338	Autres impôts, taxes, ...	+ 20,00	
012 - C/ 6417	Rémunération des apprentis	+ 100,00	
012 - C/ 6451	Cotisations URSSAF	+ 40,00	
012 - C/ 6453	Cotisations caisses de retraite	+ 130,00	
012 - C/ 6457	Cotisations sociales	+ 10,00	
	Total DM 1	0,00	0,00
	Total DM 2	0,00	0,00
	Pour mémoire BP	140 547,00	140 547,00
	Total Fonctionnement	140 547,00	140 547,00

III - ETUDE COMPLEMENTAIRE - SITE DU PETIT REZE A LA BACONNIERE

M. le Président informe les délégués que le site du Petit Rezé à LA BACONNIERE se situe en amont de la Huardais sur un ruisseau affluent du Vicoin (Le Petit Rezé). Ce ruisseau passe dans un busage sous une route qui dessert 3 habitations principales.

Lors de débit important, il y a une mise en charge du busage qui entraîne un passage d'eau sur la voirie.

Le principe des travaux serait de réaliser une surverse du débit de crue sous la voirie (et non au dessus comme actuellement) tout en conservant la capacité de rétention de la route en amont. Cela passe par la mise en place d'un petit cadre bétonné sur mesure sous la route (tout en conservant le busage actuel), à renforcer les parements amont et aval par enrochement et à refaire la route après travaux.

La Police de l'eau n'autorise pas la réalisation de ces travaux, elle demande une étude de stabilité de l'aménagement c'est-à-dire une étude géotechnique sur la route, se référant à un arrêté ministériel sur les ouvrages de rétention. La DDT veut connaître les mesures pour une crue centennale et dimensionner un ouvrage pour cette crue.

Lors d'un rendez vous sur place avec la DDT, le Syndicat a fait valoir que le transfert d'eau de l'amont vers l'aval de la rétention n'était pas souhaitable en raison de la présence en aval de la ferme de la Huardais (BOURGNEUF) déjà inondable et donc qu'en aucun cas la situation en devait être aggravée. La DDT a proposé de réaliser une étude hydraulique complémentaire pour estimer les conséquences d'un ouvrage évacuant la crue centennale.

Le Syndicat accepte de réaliser cette étude complémentaire et sollicite le bureau d'études HYDROCONCEPT pour un devis supplémentaire.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le lancement de cette étude complémentaire.
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce dossier.

IV - REMBOURSEMENT ACHAT GERBE DE FLEURS POUR MME ROUCHET

Monsieur le Président informe les délégués du comité Syndical que Madame ROUCHET, vice-présidente du Syndicat du Vicoin lors du mandat 2008-2014, est décédée récemment.

Au nom du Syndicat du Vicoin, il s'est chargé d'acheter une gerbe de fleurs auprès d'un fleuriste de ST PIERRE LA COUR, qu'il a réglé par chèque :

- Montant : 70 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le remboursement de l'achat d'une gerbe de fleurs à M. RAIMBAULT Christian pour un montant de 70 €.
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce dossier.

V - QUESTIONS DIVERSES

> Passerelle à ST BERTHEVIN

M. Le Président informe les délégués que la nouvelle passerelle a été installée au niveau de Coupeau à ST BERTHEVIN. Cet aménagement était financé en partie par la commune. La partie Renfort de berge et protection des culées de la passerelle contre l'affouillement a été prise en charge par le Syndicat.

> Busage à ST OUEN DES TOITS - Chemin de la Pelterie

Les travaux de nettoyage du busage en amont et en aval ont été effectués. Cela a permis d'abaisser le niveau d'eau de 50 cm et de rendre fonctionnel le busage. Il convient d'attendre un hiver désormais pour que le lit du cours d'eau se restabilise.

> Sécurité digue de l'étang de la Forge à PORT-BRILLET

M. Le Président informe le comité qu'un arrêté préfectoral relatif à la sécurité de la digue de PORT-BRILLET va être pris prochainement. En application de la réglementation, les propriétaires et le gestionnaire (le Syndicat) de l'ouvrage (digue + barrage) sont soumis à des inspections et des contrôles (approfondis et succincts) tous les 2 ans. Cela va nécessiter dès le début de l'année 2017, une concertation, un co-financement et la mise en place d'une étude d'inspection entre toutes les parties prenantes de cet arrêté (15 à 20 000 euros seront nécessaires).

Prochaine réunion : Mardi 24 31 Janvier 2017 à 10h00 à SAINT BERTHEVIN (Salle du Conseil)

Le Secrétaire,
Damien RICHARD



Le Président,
Christian RAIMBAULT

